

Portrait social

Caf du Var



Dans le Var, **484 100 habitants** sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit **44%** de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 31% à 48% selon les communautés de communes.

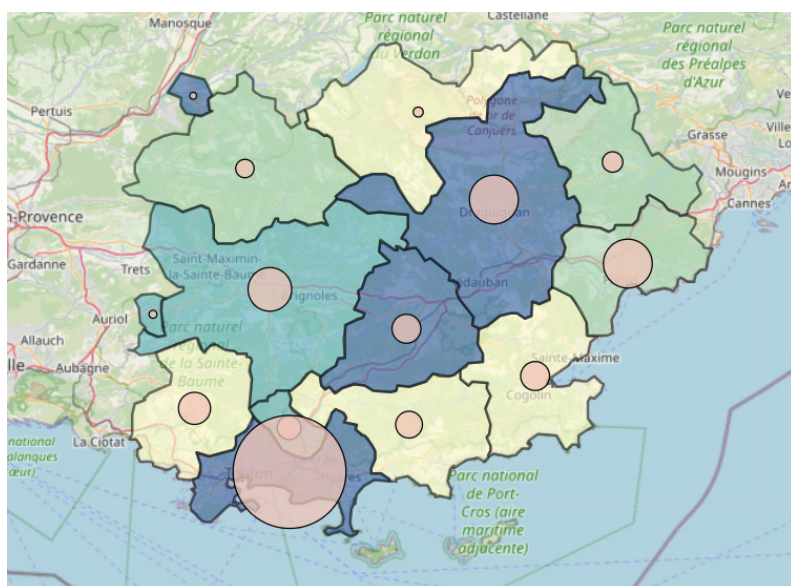
Le département se caractérise par une proportion plus importante de personnes isolées avec ou sans enfant (64% dans le Var, 62% au niveau national). Cet écart est majoritairement dû à la part des familles monoparentales (17% dans le Var, 15% au niveau national).

3 370 étudiants bénéficient d'une aide, soit 1.6% de l'ensemble des allocataires (5% au niveau national).

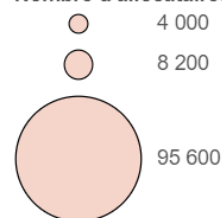
Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et la réduction des inégalités de revenu. 15% des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales, proportion légèrement supérieure à la moyenne en France métropolitaine.

77 500 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 253 €. Dans ces foyers précaires vivent **71 100 enfants**.

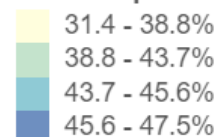
Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Nombre d'allocataires



Part des habitants couverts par la CAF



Sources : Caf 30/06/2024 donc sans les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire. Insee RP 01/01/2022

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Portrait social

Caf du Var



Petite enfance



Enfance et parentalité



Logement et cadre de vie



Solidarité et insertion



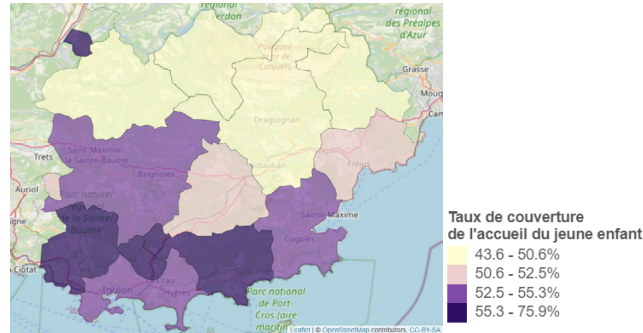
Zoom sur l'évolution du nombre d'allocataires par type de prestation



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2022



Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Chaf, Acoss, Drees, Msa 2022 © IGN © Geofla 2.0.2022

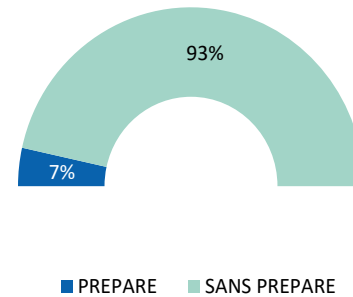
La Caf du Var soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles.

En 2022, **16 700 places sont disponibles pour les familles.**

Le Var, avec **53 places offertes pour 100 enfants**, se situe en dessous de la moyenne de l'ensemble des départements de France (60 places pour 100 enfants).

Sur le territoire varois, les assistants maternels proposent 7 450 places, soit **45% de l'ensemble des places offertes** (52% au niveau national).

Enfants couverts par la prestation



Source : Caf 2024

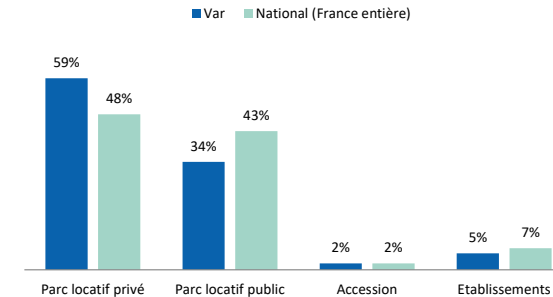
Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : **1940 enfants ont des parents qui la perçoivent, soit 7% des enfants de moins de 3 ans.**



Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2024

Au mois de juin 2024, **83 100 foyers varois** reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de **162 300 personnes**, soit **15% de la population totale du département**. Le Var se caractérise par une proportion plus importante de bénéficiaires d'aides au logement dans le parc locatif privé (59% contre 48% au niveau national).

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	Var	National
parc Locatif Privé	246 €	238 €
parc Locatif Public	214 €	220 €
Accédants	183 €	183 €
Établissement	236 €	218 €

Source : Caf 2024

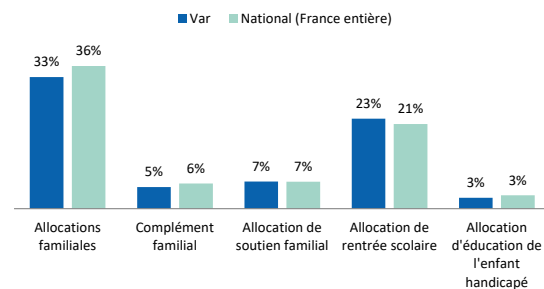
Quelque soit le type de logement, les montants moyens de l'aide au logement sont inférieurs dans le Var par rapport à la moyenne nationale, avec des écarts de -6 € à -18 €. Ces écarts pourraient s'expliquer par un niveau de loyer globalement plus bas et une structure socio-économique différente (part importante de propriétaires, activité soutenue).



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Proportion d'allocataires concernés par ces prestations



Source : Caf 2024

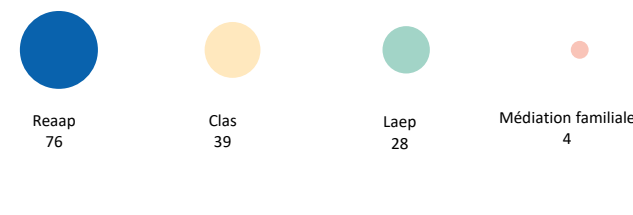
La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

- 33% des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 5% obtiennent un complément familial,
- 22% reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,
- 7% perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- 3% sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_nat/table/?disjunctive.annee

Les structures financées en 2024



Source : Caf 2024

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

Laep : Lieux d'accueil enfants-parents

Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche Famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

- Le versement du Revenu de Solidarité Active (RSA) à 31 500 foyers sur le territoire.
- 76 000 allocataires varois bénéficiaires de la Prime d'activité, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi, soit 36% des foyers allocataires varois (33% au niveau national).

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

31500
BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

17 %
DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

60 %
SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

10 %
SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parco_f/table/



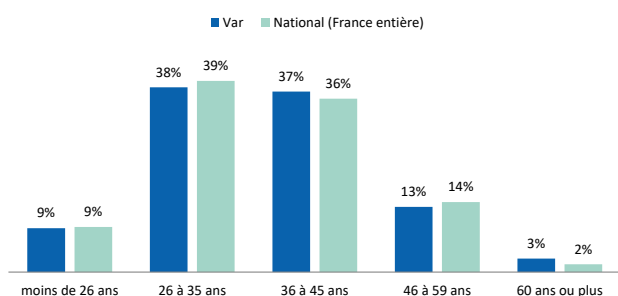
ZOOM | AVVC

Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales

692 personnes ont perçu l'Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales dans le Var, entre décembre 2023 et novembre 2024. Elles ont été au nombre de 35 085 sur la France entière. 88 % des bénéficiaires AVVC vivent en milieu urbain (76 % au niveau national). Sur ces douze mois, le montant total versé pour cette aide dans le département a été de 615 124 €, pour un montant moyen par bénéficiaire de 889 € (890 € en moyenne nationale).

Une nouvelle aide existe, pour les victimes de violences conjugales, depuis le 1er décembre 2023. L'expression « violences conjugales » désigne l'ensemble des violences (physiques, psychologiques ou économiques) commises au sein du couple par le conjoint, le concubin ou le partenaire pacsé, y compris lorsqu'ils ne cohabitent pas. Cette aide est versée même si la victime n'est plus en couple avec l'auteur présumé. En revanche, les violences intrafamiliales non conjugales n'entrent pas dans le périmètre de l'AVVC. La violence doit être attestée par la présentation d'un dépôt de plainte, d'un signalement adressé au procureur de la République ou d'une ordonnance de protection délivrée par le Juge aux affaires familiales. Cette aide ne peut être versée qu'une fois par période de 12 mois pour un même auteur des faits, ainsi au bout d'un an, la victime peut demander à nouveau l'aide. Le montant de la prestation dépend de la présence et du nombre d'enfants à charge et de la situation financière du bénéficiaire. Plus le revenu de la personne est élevé plus le montant de l'AVVC est minoré.

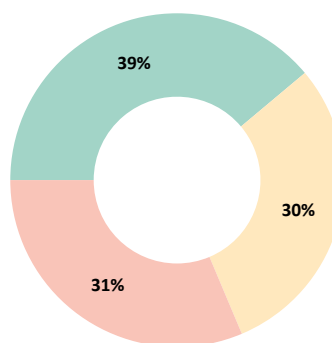
Âge des bénéficiaires et composition familiale



Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

- **38 %** des bénéficiaires varois ont entre **26 et 35 ans** et **37 %** entre **36 et 45 ans**.
- **32 %** des bénéficiaires n'ont **pas d'enfant**. La part des familles avec un enfant (27 %) est légèrement plus importante dans le Var qu'au niveau national (26 %), et inversement pour les familles dedeux enfants et plus (41 % vs 44 %).
- **20 %** des bénéficiaires ont au moins un enfant de moins de 3 ans (23 % au niveau national).

Activité des bénéficiaires



■ Actifs occupés ■ Actifs inoccupés ■ Inactifs

Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

39 % des allocataires de l'AVVC sont actifs avec un emploi, taux bien inférieur à celui observé au niveau national (45%).

Précarité et Minimas sociaux

	Part des bénéficiaires AVVC percevant le Rsa ou l'Aah	Part des bénéficiaires AVVC percevant la Ppa	Part des bénéficiaires AVVC sous le seuil de bas revenus
Var	42 %	31 %	63 %
France	37 %	35 %	57 %

Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

- **42 %** perçoivent le RSA ou l'AAH, soit une proportion plus élevée que le niveau national (37 %),
- **31 %** sont bénéficiaires de la Prime d'activité (35 % au niveau national),
- **63 %** vivent sous le seuil de bas revenu (57 % au niveau national).